

**2144 - Hébergement touristique  
et restauration traditionnelle**

**Aide en faveur de l'hôtellerie-restauration  
et de l'hébergement de plein air - Modificatif**

**Rapport n° CP/2013/481**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

**Résumé :**

Le présent rapport vise à modifier le montant d'une subvention attribuée au titre de l'hôtellerie de plein air, pour un projet cofinancé par la Région Alsace.

Par décision en date du 3 juin 2013, la commission permanente du Conseil Général a attribué une subvention d'un montant de 30 937 € au Camping « Au Bord de la Bruche » à ROTHAU pour des travaux de modernisation des sanitaires et des douches ainsi que pour l'acquisition et l'implantation de neuf Hébergements légers de Loisirs.

Il est rappelé que les financements publics ne doivent pas excéder 50 % du montant global hors taxes des travaux. Le montant des aides attribuées par la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin s'élève au total à 66 003 €, alors que le total des participations n'aurait pas dû excéder 61 874 €.

En conséquence, il y a lieu d'annuler la subvention de 30 937 € attribuée en juin dernier, et de la remplacer par une nouvelle participation financière plafonnée à 26 808 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35573	204-20422-94	561 790,25 €	151 073,80 €	26 808,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'annuler la subvention de 30 937 € attribuée au camping « Au Bord de Bruche » le 3 juin 2013 et de la remplacer par une nouvelle participation de 26 808 € pour les travaux de modernisation prévus au bloc sanitaire et pour l'acquisition de neuf Hébergements légers de Loisirs.*

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL